

LES REFERENCES ENERGETIQUES DES BATIMENTS

La consommation moyenne du secteur du bâtiment est de 260 kWh/m²/an d'énergie primaire.

Dans les références ci-dessous et par convention, énergie finale consommée = énergie primaire produite, sauf pour l'électricité, où énergie finale = 2,58 x énergie primaire (en raison de grandes pertes sous forme de chaleur).
Les m² du bâtiment correspondent à la surface hors œuvre nette (SHON).

Les valeurs sont définies selon 3 zones géographiques, celles en vigueur pour l'Alsace sont indiquées en gras.

RT 2005, Règlementation Thermique en vigueur à ce jour

Nouvelles constructions :

Pour le résidentiel, le maximum de consommation d'énergie primaire pour l'ensemble chauffage + climatisation + ventilation + eau chaude sanitaire est fixé à :

- 80 / 110 / **130 kWh/m²/an** si chauffage avec combustibles fossiles
- 130 / 190 / **250 kWh/m²/an** si chauffage électrique (y compris pompe à chaleur)

Pour les bâtiments tertiaires, il existe des consommations de référence à calculer par type de bâtiment.

Bâtiments existants : le texte impose des performances minimales à respecter lors de certains travaux (isolation, fenêtres et volets, chauffage, refroidissement, ventilation et pour les bâtiments tertiaires éclairage).

HPE 2005, label Haute Performance Energétique : consommation d'énergie < **10 %** à RT2005.

THPE 2005, label Très Haute Performance Energétique : consommation d'énergie < **20 %** à RT2005.



RÈGLEMENTATION
THERMIQUE 2005

HQE®, label Haute Qualité Environnementale

Démarche volontaire de qualité environnementale (construction ou réhabilitation).

Prise en compte de l'environnement selon 14 cibles (au minimum 3 cibles en critère très performant, minimum 4 cibles en performant, le reste des cibles conforme à la réglementation). Le maître d'ouvrage fixe librement les objectifs. La construction peut faire l'objet d'une certification.

BBC, Bâtiment Basse Consommation (label Effinergie)

Nouvelles constructions :

- Résidentiel 40 / 50 / **65 kWh/m²/an** d'énergie primaire pour l'ensemble chauffage + climatisation / ventilation + eau chaude sanitaire + **éclairage**
- Tertiaire - **50 %** par rapport à RT2005

Bâtiments existants :

- Résidentiel 65 / 80 / **105 kWh/m²/an** d'énergie primaire pour l'ensemble chauffage + climatisation / ventilation + eau chaude sanitaire + **éclairage**
- Tertiaire - **40 %** par rapport à RT2005

Bâtiment passif

Consommation d'énergie pour le chauffage < 15 kWh/m²/an.

Consommation totale d'énergie neutre (consommation et production s'équilibrent).

Bâtiment à énergie positive

Le bâtiment produit plus d'énergie qu'il n'en consomme (notamment grâce au solaire photovoltaïque).

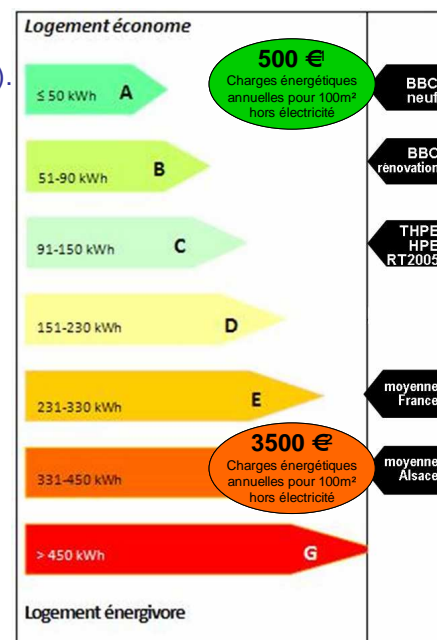
Les objectifs de la loi Grenelle concernant le bâtiment :

2010 Bâtiments publics et tertiaires neufs : respect du label **BBC** et intégration systématique des énergies renouvelables les plus performantes.

2012 Logements privés neufs : respect du label **BBC**.

2012-2020 Tertiaire existant : diagnostics énergétiques et travaux d'amélioration des performances énergétiques

2020 pour tous : construction de bâtiments à énergie positive.



1. Consommation du bâtiment 50kWh/m²/an, charges énergétiques annuelles = 1000 € dont 500€ électricité
2. Consommation du bâtiment 350kWh/m²/an, chauffage au fioul, charges énergétiques annuelles = 4000 € dont 500€ électricité

→ Et si vous mettiez dès aujourd'hui vos projets en conformité avec la réglementation à venir ?